AVIS A LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE

PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDES D'INCIDENCES SUR l'ENVIRONNEMENT

Les demandeurs :
La société ELICIO S.A., dont le siège est situé John Cordierlaan 9, à 8400 Oostende,
Et
La société ENECO WIND BELGIUM SA, dont le siège est situé Ferme des Quatre Sapins, Chaussée de Huy 120 bte A, à 1300 Wavre.

informent la population qu'elles prévoient d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation de six nouvelles éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 7 MW, ainsi que sur l'installation des infrastructures nécessaires à leur exploitation : une cabine de tête, des transformateurs, des chemins d'accès, des aires de montage et des câbles électriques.
Le projet est situé sur le territoire de la commune de Hannut, au nord du parc éolien existant de Hannut-Wasseiges, entre les villages de Merdorp et de Thisnes.

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (Art. R41-1) : Hannut (Liège) - Braives (Liège) - Burdinne (Liège) – Eghezée (Namur) - Fernelmont (Namur) – Lincent (Liège) – Orp-Jauche (Brabant wallon) – Ramillies (Brabant wallon) – Wasseiges (Liège).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Conformément aux articles D.29-5 et suivants ainsi qu'aux articles R.41-2 et suivants du Livre Ier du Code de l'environnement, ELICIO et ENECO WIND BELGIUM vous invitent à assister à la réunion d'information préalable organisée le :

Mercredi 2 décembre à 19h00
À la Salle du Club 80, Rue de Wasseiges 11, 4280 Crehen (Hannut)

Cette réunion d'information a pour objectif (article D.29-5 du Livre Ier du Code de l'environnement) :

1° de permettre aux demandeurs de présenter leur projet ;
2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3° de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4° de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'Etude d'incidences sur l'Environnement sera réalisée par le bureau d'étude agréé CSD Ingénieurs Conseils, Avenue Prince de Liège 72, 5100 Namur.
Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. L'enregistrement vidéo de la réunion et les documents & supports utilisés lors de celle-ci sont consultables dès le surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours, via les liens suivants : **www.hannut2.elicio.be** et **https://eneco.be/fr/wind/Hannut-Phase-2/**
Dans un délai de 15 jours suivant la réunion d'information, chacun peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, en les adressant par écrit au Collège Communal de Hannut (Rue de Landen 23 – 4280 Hannut), en y indiquant ses nom et adresse. Une copie est adressée à ELICIO (Marie Descamps, John Cordierlaan 9 – B 8400 Ostende), et à Eneco Wind Belgium (Edouard le Hardÿ, Chaussée de Huy 120 bte A - 1300 Wavre).

Adresses et contacts :

- Commune de Hannut, rue de Landen 23, 4280 Hannut – urbanisme@hannut.be
- ELICIO S.A., John Cordierlaan 9, 8400 Oostende - marie.descamps@elicio.be – Mme. Marie Descamps
- Eneco Wind Belgium, Chaussée de Huy 120 bte A à 1300 Wavre - infoEWB@eneco.com – M. Edouard le Hardÿ
- CSD Ingénieurs Conseils, Av. Prince de Liège 72, 5100 Namur – g.herremans@csdingenieurs.be - Mme. Gaëlle Herremans